

**DEMANDE DE REPORT DE PAIEMENT
DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES 2023**

Courrier à déposer, envoyer par messagerie sécurisée sur e-contacts dans votre
espace particulier ou professionnel *sur impots.gouv.fr*

au plus tard le 15 novembre 2023

au service des impôts des particuliers (SIP)

dont l'adresse figure dans le cadre « Vos contacts »
de votre avis d'imposition.

NOM, Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail : @.....

Madame, Monsieur,

Ma situation financière ne me permettant pas d'acquitter, avant le 16 octobre 2023, ma (mes)
cotisation(s) de taxe foncière sur les propriétés non bâties, je vous saurais gré de bien vouloir
m'accorder un report de paiement de la TFNB 2023 au 31 janvier 2024.

J'ai bien noté que cette demande ne vaut pas demande d'allègement gracieux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Date :

Signature(s) :

Pièces à joindre obligatoirement : (à scanner en cas d'envoi par mail)

- **Photocopie(s) de mon (mes) avis d'imposition(s) complet(s) TFNB 2023**